



Dépêche 35/03

Lettre adressée au directeur général

Paris, le 5 juin 2003

Monsieur le directeur général
des douanes et droits indirects
23 bis, rue de l'Université
75007 Paris

O b j e t : retenues sur salaire pour faits de grève

Monsieur le directeur général,

Vous avez demandé aux services comptables des directions régionales de prélever aux agents engagés dans le conflit actuel la totalité des jours de grève du mois de mai sur la fiche de paye du mois de juin 2003.

Il s'agit là d'une première dans notre administration : jamais les prélèvements consécutifs à un mouvement social de grande ampleur n'ont été exécutés aussi rapidement.

Pour des responsables administratifs qui prétendent rénover le dialogue social, ceci constitue un décalage complet entre la parole et les actes.

Nous vous demandons de revenir à une pratique plus compatible avec des relations sociales normales.

Nous vous prions d'agréer....